

Objet :
Autorisation de manifestation sportive

CLUB NAUTIQUE DE PORT-MIOU
François MELLON
MEVA
Rue Séverin Icard
13260 CASSIS

PJ :
Décision individuelle de la directrice du Parc
national des Calanques

ddtm-ppman@bouches-du-rhone.gouv.fr
cnpm@sfr.fr

Suivi par :
Julien TAVERNIER
04 20 10 50 04
julien.tavernier@calanques-parcnational.fr

Marseille, le 12 avril 2024

Nos réf. :
2024/GaB/JT – *C24p4/164*

Monsieur le Président,

Vous avez déposé, le 27 mars 2024, un dossier auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, afin d'obtenir l'autorisation d'organiser la manifestation publique nautique dénommée « les voiles de Cassis 2024 » qui se déroulera du 10 au 12 mai 2024 (inclus).

Cette épreuve traverse le cœur du Parc national. Elle est donc soumise à une autorisation de la directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques, conformément à l'article 15.II.3 du décret 2012-507 du 18 avril 2012 modifié.

Je vous informe que j'ai pris ce jour une décision autorisant ces épreuves, que vous trouverez annexée au présent courrier et que je vous demande d'avoir en votre possession lors des manifestations.

Cette autorisation individuelle comporte des prescriptions expresses, dont vous devez impérativement vous assurer du bon respect, sous peine de l'application des sanctions prévues en cas d'infraction par le code de l'Environnement. Veuillez en accuser réception par mail à l'adresse figurant en haut à gauche du présent courrier.

Afin de respecter les enjeux de préservation du territoire exceptionnel du parc national des Calanques, les activités de nature doivent s'orienter vers des pratiques durables. En ce sens, nous vous invitons à adopter une organisation la plus écoresponsable possible (recours à des supports numériques, utilisation de produits non jetables ou biodégradables, promotion des transports collectifs ou partagés, etc.). Nous sommes disposés à vous accompagner dans cette démarche.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice,



Gaëlle BERTHAUD

Copie : - Direction départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
- Parc national des Calanques – secteur LEHM et LOA